

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente communique aux députés que les points 26 à 29 de l'ordre du jour, concernant l'accueil de jour et l'accueil parascolaire, ne seront pas traités aujourd'hui en raison de l'absence, pour des motifs impérieux, de Mme la députée Cesla Amarelle, auteur de deux des quatre objets en lien avec cette thématique. Elle lit également le message de M. le député Roger Saugy, lequel communique sa démission de la Commission thématique des grâces. Le groupe socialiste est prié de trouver un remplaçant.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations : (10_INT_463) Jean-François Cachin, (10_INT_464) Eric Bonjour.</p> <p>Postulat : (10_POS_223) Jacques-André Haury.</p> <p>Motions : (10_MOT_118) Jean-Michel Dolivo, (10_MOT_119) Philippe Jobin.</p> <p>Question : (10_QUE_014) Alexis Bally.</p>			
RENV-CE	3.	(10_INT_459) Interpellation Philippe Vuillemin sur l'obligation de suivre une formation pratique pour les chiens acquis à partir du 01.09.2008 (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(10_INT_462) Interpellation José Durussel - Métamorphose et son nouveau stade de football ; le choix du site a-t-il été bien étudié ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	5.	(10_INT_458) Interpellation François Brélaz - A quand le retour au Monténégro pour la famille D. ? (Souhaite développer)			
RENV-CE	6.	(10_INT_460) Interpellation François Brélaz au nom du groupe UDC - Annualisation des indemnités de nuit et du dimanche : est-ce vraiment obligatoire ? souhaitable ? nécessaire ? (Souhaite développer)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	7.	(10_INT_461) Interpellation François Brélaz - Drame de l'A1 : diffusion de procès-verbaux confidentiels par la TSR : les exécutifs vaudois et fribourgeois sont-ils prêts à faire toute la lumière ? (Souhaite développer)			
RENV-COM	8.	(10_POS_222) Postulat Jacques Nicolet et consorts concernant les perspectives et l'avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA	9.	(GC 145) Rapport annuel 2009 de la Commission interparlementaire de contrôle « détention pénale » Les conclusions du rapport de la commission interparlementaire de contrôle sur la détention pénale sont adoptées à l'unanimité. Le rapport d'activité 2009 est donc accepté.	GC	Mattenberger N.	
RENV-COM	10.	(10_MOT_117) Motion Béatrice Métraux et consorts demandant l'inscription dans la loi sur les finances (LFin) d'indicateurs permettant de mieux comprendre la démarche budgétaire et d'oeuvrer dans le sens de la continuité et de l'efficacité de l'action étatique (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DFIRE		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	11.	(GC 132) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances sur les comptes 2009 Les réponses aux observations de la Commission des finances sont acceptées : DSE : réponse à la 1ère observation est acceptée à l'unanimité sans discussion; DINT : réponse à la 2ème observation est acceptée à l'unanimité sans discussion; DEC/DSAS : réponse à la 3ème observation est acceptée à l'unanimité; DEC : réponse à la 4ème observation est acceptée par 53 oui, 51 non et 2 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 62 oui, 57 non et aucune abstention.	DFIRE.	Grognuz F.	
REF	12.	(09_PET_040) Pétition de M. Jean-Paul Mivelaz concernant les mensurations cadastrales Les conclusions du rapport de la commission sur la pétition sont adoptées à la majorité, moins deux abstentions (classement de la pétition).	DINF	Christen J.	
REF	13.	(09_PET_041) Pétition de M. Jean-Paul Mivelaz concernant la révision fiscale des immeubles Les conclusions du rapport de la commission sur la pétition sont adoptées à la majorité, moins deux abstentions (classement de la pétition).	DFIRE	Christen J.	
REF	14.	(09_PET_042) Pétition de M. Jean-Paul Mivelaz concernant les estimations fiscales agricoles Les conclusions du rapport de la commission sur la pétition sont adoptées à la majorité, moins deux abstentions (classement de la pétition).	DFIRE	Christen J.	
REF	15.	(09_PET_043) Pétition de M. Jean-Paul Mivelaz concernant la détermination de la valeur locative des logements Les conclusions du rapport de la commission sur la pétition sont adoptées à la majorité, moins une abstention (classement de la pétition).	DFIRE	Christen J.	
REF	16.	(09_PET_044) Pétition de M. Jean-Paul Mivelaz concernant la loi sur les impôts directs cantonaux du 26 novembre 1956 et de la portée de l'extension du coefficient annuel du revenu Les conclusions du rapport de la commission sur la pétition sont adoptées à l'unanimité (classement de la pétition).	DFIRE	Christen J.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	17.	(09_PET_045) Pétition de M. Jean-Paul Mivelaz concernant la loi sur les impôts cantonaux et plus précisément sur l'extension de la portée du coefficient annuel d'impôt à l'imposition de la prestation en capital provenant de la prévoyance et à l'imposition d'après dp Les conclusions du rapport de la commission sur la pétition sont adoptées à l'unanimité (classement de la pétition).	DFIRE	Christen J.	
REF	18.	(09_PET_046) Pétition de M. Jean-Paul Mivelaz concernant les effets de la progression à froid sur l'impôt frappant le revenu des personnes physiques Les conclusions du rapport de la commission sur la pétition sont adoptées à l'unanimité (classement de la pétition).	DFIRE	Christen J.	
OA	19.	(321) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud - Désignation d'un membre suppléant représentant l'Etat à l'Organe de conciliation et d'arbitrage(1er débat) (1er débat) : entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 53 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée à la majorité, moins une abstention (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 53 accepté à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité.	DFIRE.	Cachin J.F.	
OA	20.	(265) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nicolas Daïna - Nouveau tour de roue contre le réchauffement fiscal vaudois. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport).	DFIRE.	Devaud G.	
OA	21.	(GC 143) Rapport d'activité 2010 de la Commission de contrôle des HES - SO - S2 Les conclusions du rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2 sont adoptées à l'unanimité. Le rapport d'activité 2010 est donc accepté.		Labouchère C.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	22.	(GC 146) Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle du gymnase intercantonal de la Broye Les conclusions du rapport de la commission interparlementaire de contrôle du Gymnase de la Broye sont adoptées à l'unanimité. Le rapport d'activité 2010 est donc accepté.	GC	Meyer Keller R.	
OA	23.	(GC 147) Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande Les conclusions du rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande sont adoptées à l'unanimité. Le rapport d'activité 2010 est donc accepté.	GC	Baehler Bech A.	
OA+M	24.	(269) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (Suite des débats) (1er débat) (suite des débats) (1er débat) : art. 24 : amdt Dolivo à l'al. 1 lit. b est refusé par 70 non, 23 oui et 15 abstentions. Art. 24 non amendé accepté. Art. 25 et 27 acceptés. Art. 29 : amdt Dolivo à l'al. 1 lit. c est refusé à la majorité, moins quelques avis favorables et abstentions. Art. 29 non amendé accepté. Art. 38 : amdt com (titre marginal) accepté. Amdts com aux al. 1, 2 et 3 (nouveau) acceptés. Art. 38 amendé accepté. Art. 38a, 38 b, 38c, 38d : amdts com (suppression de ces articles) acceptés à l'unanimité. Art. 38e : amdt com (titre marginal) accepté. Amdt com à l'al. 1 accepté. Amdt com à l'al. 2 accepté. Art. 38e amendé accepté. Art. 38f accepté. Art. 38g, 38h, 38i : amdts com (suppression de ces articles) acceptés. Art. 39 (abrogation) accepté. Art. 47a à 62 acceptés. Art. 64 : amdt Dolivo à l'al. 1 est accepté à la majorité, moins deux avis contraires et qqs abstentions. Art. 64 amendé accepté. Art. 74 accepté. Art. 75 : amdt com (titre marginal) accepté. Sous-amdt du Conseil d'Etat à l'art. 75 al. 1 accepté. Amdt com à l'al. 1 est accepté. Art. 75 amendé accepté. Art. 75a accepté. Art. 76 : amdt Dolivo à l'al. 1 est refusé par 76 non, 30 oui et 12 abstentions. Art. 76 non amendé accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 79 accepté. Fin du 1er débat.	DFJC.	Fiora-Guttman M. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	25.	(10_MOT_097) Motion Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française (suite du point 269 précédent): une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est refusée par 76 oui, 26 non et 14 abstentions (majorité des deux tiers requise). A l'appel nominal, le précédent vote est infirmé par 90 oui, 25 non et 6 abstentions. La tenue d'un 2ème débat immédiat est acceptée. (2ème débat) : tous les articles sont acceptés à l'unanimité sans discussion. En vote final, le projet de loi est adopté par 99 oui et 7 abstentions. A la demande d'un député, la transformation de la motion en postulat est acceptée par 82 oui, 16 non et 10 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 91 oui, 5 non et 16 abstentions (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DFJC, DFIRE	Chollet J.M.	
RENV-T	26.	(09_MOT_084) Motion Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste demandant l'harmonisation des tarifs des frais de garde au sein des structures d'accueil de jour affiliées à FAJE par l'instauration d'un taux d'effort pour l'ensemble des réseaux LAJE	DFJC	Golaz F. (Majorité), Reichen G. (Minorité)	07/12/2010
RENV-T	27.	(09_POS_158) Postulat Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste pour une réalisation rapide de l'article 63a de la Constitution. Obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire	DFJC	Mayor O.	07/12/2010
RENV-T	28.	(09_POS_161) Postulat Claudine Wyssa et consorts au nom des groupes radical et libéral pour que l'accueil parascolaire ne subisse pas le même sort que les écoles de musique et demandant de donner le lead aux communes vaudoises	DFJC, DINT	Mayor O.	07/12/2010
RENV-T	29.	(10_INT_396) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Aliette Rey-Marion - Accueil de jour, une pression supplémentaire sur les finances publiques vaudoises à partir de 2011	DFJC.		07/12/2010

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	30.	(10_POS_176) Postulat Jacques Nicolet et consorts demandant si les fonctions de cantonniers, employés de voirie ou employés communaux ne méritent pas l'obtention et la reconnaissance d'un véritable CFC Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées avec une abstention (prise en considération du postulat dans sa nouvelle formulation et renvoi au Conseil d'Etat).	DFJC	Dolivo J.M.	
TRAITE	31.	(10_INT_348) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Bernard Borel intitulée Tests de sélections des apprentis (basic-check ou multi-check) - ce sont toujours et encore les parents qui paient	DFJC.		
REF	32.	(09_MOT_086) Motion Pierre-Yves Rapaz et consorts demandant au Conseil d'Etat de modifier la loi scolaire pour introduire l'interdiction du port du voile tout au long de la scolarité obligatoire Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont adoptées par 81 oui, 41 non et 12 abstentions (classement de la motion). A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 81 oui, 41 non et 13 abstentions.	DFJC	Bernhard M. (Majorité), Rapaz P.Y. (Minorité)	
TRAITE	33.	(10_INT_374) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet et consorts : nouveau centre de formation post-obligatoire de Nyon, assez tergiversé!	DFJC.		
TRAITE	34.	(10_INT_349) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis-Olivier Maillefer et consorts intitulée Formation en emploi à la HEP VD - où en sommes-nous et à quand un véritable concept	DFJC.		
TRAITE	35.	(04_INT_198) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy sur la situation financière de certains gymnasiens dont les bourses d'études ne suffisent pas.	DFJC.		
RENV-CE	36.	(10_POS_181) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (prise en considération partielle du postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DFJC	Reichen G.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	37.	(09_POS_168) Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant le processus de Bologne et demandant si on va vers une marchandisation progressive des études Les conclusions du rapport de la majorité de la commission sont refusées par 60 non, 51 oui et 6 abstentions. Le postulat est donc pris en considération et renvoyer au Conseil d'Etat.	DFJC	Labouchère C. (Majorité), Schwab C. (Minorité)	
TRAITE	38.	(10_INT_403) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle affaire SIEF à l'Etat de Vaud?	DFJC.		
OA	39.	(RI07_MOT_135) Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil : sur les motions - Josiane Aubert et consorts "concernant la loi carte pour une police coordonnée" (07_MOT_135), - Ada Marra et consorts "pour une police transparente" (07_MOT_138), et sur les postulats - Olivier Gfeller et consorts "demandant la création d'une charte de déontologie pour la police cantonale" (06_POS_194), - Roger Saugy "demandant au Conseil d'Etat un rapport sur le statut réel des membres des divers corps de police municipaux et cantonaux de ce canton" (07_POS_249), et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Béatrice Métraux "quels coûts pour quelle police" (09_INT_245) Les conclusions du rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sont adoptées à la majorité, moins un avis contraire et quelques abstentions. Le nouveau délai proposé par le Conseil d'Etat pour répondre aux diverses interventions parlementaires est donc accepté.	DSE.		

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	40.	<p>(237) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats: - Régis Courdesse et consorts - MINERGIE ou son équivalent énergétique : indispensable immédiatement pour bâtir la société à 2'000 watts, - Anne Baehler Bech demandant de mettre en oeuvre un contrôle systématique et efficace du respect des normes concernant l'isolation thermique des bâtiments et rapport intermédiaire sur la motion Michel Renaud demandant l'introduction dans le LATC ou le RLATC d'une disposition privilégiant l'utilisation de l'énergie solaire en autorisant une orientation du faîte des immeubles permettant un rendement optimal des capteurs solaires</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées avec quelques abstentions (acceptation du rapport sur les deux postulats).</p> <p>Les conclusions du rapport intermédiaire du Conseil d'Etat sont adoptées à la majorité, avec de nombreux avis contraires et quelques abstentions. Le nouveau délai proposé (au 30 juin 2011) par le Conseil d'Etat pour répondre à la motion Michel Renaud et consorts est donc accepté.</p>	DSE.	Poncet G.	
OA	41.	<p>(310) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil : - au postulat Olivier Feller au nom du groupe radical pour un programme cantonal de rénovation énergétique des bâtiments - à la motion Laurent Ballif et consort Renovez, bâtissez c'est les fonds qui manquent le plus ! et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Feller et consorts concernant 300 dossiers de rénovation énergétique des immeubles et demandant s'ils sont restés sur le carreau en 2009</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport sur les deux postulats). La réponse à l'interpellation est traitée.</p>	DSE.	Baehler Bech A.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	42.	(09_MOT_088) Motion Fabienne Freymond Cantone au nom du groupe socialiste pour une augmentation substantielle de la production d'énergies renouvelables dans le Canton de Vaud A la demande de deux députés, la transformation de la motion en postulat est acceptée par 57 oui, 56 non et 2 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 59 oui, 57 non et 2 abstentions. Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées par 73 oui, 43 non et 2 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 71 oui, 31 non et 3 abstentions (prise en considération partielle de la motion transformée en postulat et renvoi au Conseil d'Etat).	DSE	Chevalley I. (Majorité), Pache R. (Minorité)	
RENV-T	43.	(09_INT_297) Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations : - Michel Miéville demandant si les énergies renouvelables sont aussi vertes qu'on nous le dit - Béatrice Métraux demandant si Mülhleberg est aussi propre et sans danger qu'on nous le dit	DSE.		07/12/2010
RENV-T	44.	(09_INT_312) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical concernant les influences et les scénarios en matière énergétique	DSE.		07/12/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :